

Différentes modalités de déconfinement peuvent encore être précisées par les préfets selon les départements.

REOUVERTURE DES MASSIFS FORESTIERS : LES BONS COMPORTEMENTS

Durant la période de confinement, le public a bien respecté l'interdiction d'accès en forêt. Leur réouverture dès le 11 mai est était attendue : une bonne nouvelle qui s'accompagne de quelques mesures de précautions à connaître.

Retrouvez notre mode d'emploi pour la réouverture des forêts en pièce jointe



**RÉOUVERTURE DES FORÊTS
MODE D'EMPLOI**

La réouverture des forêts s'accompagne de mesures préventives car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de responsabilité lors de leurs visites en forêt. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux itinéraires de sentiers, de chemins et ses grands aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au respect des mesures de distanciation physique, préconisées par les autorités de santé publique.

CESES PRECONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN MAXIMUM DE 10 PERSONNES EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES

- DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ** (SUIV. INDIVIDUEL, DURETÉ 4/5) >>> AUTORISÉ
- PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES** (CYCLOTURISME, COULBURE, CAVALETTE, GYMNASIQUES...) >>> AUTORISÉ
- SORTIES ORGANISÉES PAR : ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...** (à condition d'observer les gestes barrières à respecter) >>> AUTORISÉ
- PROFESSIONNELS EN FORÊT** (CESSIONNAIRES, LOCATIONS DOMESTIQUES, TRAVAIL EN ROUTES) >>> AUTORISÉ

ATTENTE DES NOUVELLES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES LIÉES AU REGROUPEMENT DE PERSONNES

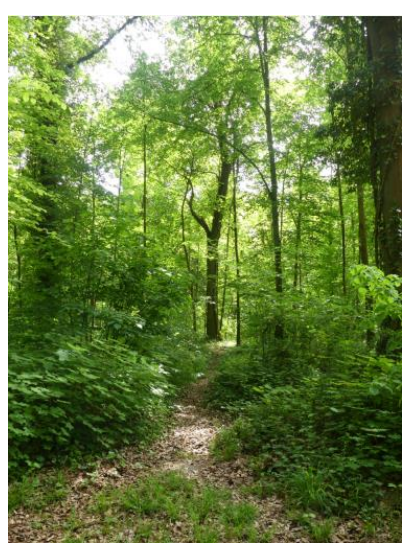
- CHANTIERS NATUREL, ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING** >>> NON AUTORISÉ
- COMPÉTITIONS SPORTIVES, ÉVÉNEMENTS CULTURELS (FESTES POPULAIRES)** >>> NON AUTORISÉ
- GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS** >>> NON AUTORISÉ

EN FORÊT

- SURVEILLANCE DES MAMMIFÈRES EN FORÊT (SUIV. INDIVIDUEL, DURETÉ 4/5) >>> AUTORISÉ
- PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES (CYCLOTURISME, COULBURE, CAVALETTE, GYMNASIQUES...) >>> AUTORISÉ
- SORTIES ORGANISÉES PAR : ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES... (à condition d'observer les gestes barrières à respecter) >>> AUTORISÉ
- PROFESSIONNELS EN FORÊT (CESSIONNAIRES, LOCATIONS DOMESTIQUES, TRAVAIL EN ROUTES) >>> AUTORISÉ

AVANT

- PRÉPARATION DES VISITES EN FORÊT (à condition d'observer les gestes barrières à respecter) >>> AUTORISÉ



Balade en forêt... sur la pointe des pieds !

L'ONF attire l'attention du public sur la sensibilité de ces milieux et particulièrement des animaux. Ces dernières semaines, la tranquillité inhabituelle retrouvée en forêt leur a permis de se déplacer davantage, voire d'aller dans des endroits fréquentés par l'homme où ils s'aventureraient rarement. Ainsi, la vie sauvage présente dans les forêts s'est faite moins discrète qu'à l'accoutumée.

A l'issue du confinement, la faune sauvage sera plus sensible au dérangement surtout en cette période particulière : en effet, le printemps rime avec reproduction, naissance des mammifères ou nidification des oiseaux. Avec le retour du public, l'effet de surprise pourrait remettre en cause l'aboutissement du cycle reproductif et la survie des jeunes.

L'ONF rappelle aux promeneurs de rester sur les itinéraires balisés et de tenir les chiens à proximité immédiate et de préférence en laisse.

Partageons les vastes espaces forestiers

Le contexte particulier de « déconfinement » annonce une fréquentation forte au cours des prochains week-ends. L'ONF invite à la responsabilité de chacun dans les forêts publiques. Ces vastes espaces naturels aux sentiers balisés et les nombreuses aires d'accueil qu'ils offrent doivent permettre le respect strict des mesures de distanciation sociale.

Dans certains massifs, les capacités de stationnement sur les parkings peuvent être vite saturées, notamment les dimanches. L'ONF recommande aux visiteurs locaux qui le peuvent de s'y rendre à pied ou à vélo.



[Télécharger la charte du promeneur](#)

Préparons notre visite en forêt

Il est important de préparer sa visite avant de se rendre en forêt, et pourquoi pas, de privilégier les lieux moins emblématiques pour limiter les regroupements.

Avant d'y aller :

- consultez la météo pour préparer sa sortie forestière ;
- n'oubliez pas d'emporter de l'eau, un petit en-cas et une carte de la forêt ;
- portez des vêtements longs, couvrant les jambes et les bras pour prévenir les morsures de tiques ;
- si vous sortez seul, prévenez un proche de vos heures et destination de sortie car le réseau téléphonique ne passe pas partout en forêt.

Adoptons les bons réflexes en forêt

- respectez la signalisation et restez sur les sentiers balisés ;
- remportez vos déchets ;
- laissez le bois mort au sol ;
- n'allumez ni feu, ni barbecue ;
- ne campez pas en forêt ou sur les aires d'accueil ;
- modérez vos cueillettes de fleurs et champignons ;
- partagez l'espace et respectez la quiétude des lieux ;
- gardez vos animaux de compagnie en laisse.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêts **s'accompagne de mesures préventives** car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au **respect des mesures de distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.



CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN **MAXIMUM DE 10 PERSONNES** EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES



DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ
SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS
>>> AUTORISÉ



PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES
CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS...
Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.
>>> AUTORISÉ



SORTIES ORGANISÉES PAR : ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...
10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIÈRES À RESPECTER
>>> AUTORISÉ



PROFESSIONNELS EN FORÊT CESSIONNAIRES
GESTION FORESTIÈRE, TRAVAUX ROUTIERS
>>> AUTORISÉ

EN FORÊT



SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT : GARDONS NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE



N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE



NE CAMPONS PAS EN FORÊT OU SUR LES AIRES D'ACCUEIL



RESTONS SUR LES CHEMINS OU LES SENTIERS BALISÉS



PARTAGEONS L'ESPACE AVEC LA DIVERSITÉ DES USAGES

AVANT



PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT. POUR NE PAS SE CANTONNER AUX EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

ATTENTE DES **NOUVELLES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES** LIÉES AU REGROUPEMENT DE PERSONNES



COMPÉTITIONS SPORTIVES, ÉVÉNEMENTS CULTURELS
TOUTES PRATIQUES
>>> NON AUTORISÉ



CHANTIERS NATURE, ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING
>>> NON AUTORISÉ



GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS
>>> NON AUTORISÉ